

Concours littéraire

« Nouvelles des cimes pyrénéennes »

- Le règlement -

Participez à la deuxième édition du concours de nouvelles organisé par le Parc national des Pyrénées !

Article 1 : Entité organisatrice

Le Parc national des Pyrénées, établissement public national à caractère administratif, dont le siège est situé Villa Fould,
2 rue du IV septembre 65007 Tarbes, représenté par le Président et la Directrice,
organise le concours littéraire « Nouvelles des cimes pyrénéennes » avec le soutien de l'agence de l'eau Adour-Garonne en lien avec l'association Murmure du Monde, le bistrot-librairie du Kairn, l'association Entre Plumes, et la bibliothèque d'Arrens-Marsous.

Article 2 : Le thème et les dates du concours

- Le texte, objet du présent concours aura pour thème « les dessous du lac », son action se déroulera principalement dans le Parc national des Pyrénées.
La surface des lacs de montagne, dans laquelle se reflètent les sommets alentours, suscite généralement un sentiment de calme et de sérénité. Ces étendues, sources de vie, sont un maillon essentiel et fragile des écosystèmes montagnards. Laissez votre inspiration se perdre dans ces eaux et racontez les dessous du lac...
- Pour la catégorie Adultes le concours lancé **le dimanche 14 juin 2026 à 16 heures** sera clos le **dimanche 15 novembre 2026 à minuit**.
- Pour la catégorie Juniors le concours lancé **le dimanche 14 juin 2026 à 16 heures** sera clos le **dimanche 26 mars 2027 à minuit**.

Article 3 : Conditions de participation

- La participation au concours est gratuite, elle implique l'entière acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats.
- Le concours est ouvert à toute personne physique, à partir de douze ans, de nationalité ou de résidence française.
- Chaque participant pourra concourir en fonction de son âge dans l'une des deux catégories suivantes :

Catégorie adultes : 18 ans et plus.

Catégorie juniors : de 12 à 17 ans inclus.

Les modalités sont différentes suivant les catégories (cf Article 4 & 5).

Article 4 : Modalités de participation

- Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse postale - pendant toute la période du concours. Ces éléments devront figurer sur le bulletin de participation avec le titre du texte. Ces informations ne seront pas transmises au jury afin de garantir l'anonymat des participants pour la détermination des gagnants. De ce fait, **le manuscrit ne doit comporter aucune signature ou marque distinctive.**
- Le texte doit être écrit en langue française.
- Le candidat garantit qu'il en est l'auteur et que c'est un texte inédit - **jamais édité, diffusé, ou primé.**
- Le texte respectera le format de la nouvelle.
- La nouvelle comportera obligatoirement un titre. Son contenu aura pour thème « les dessous du lac », son action se déroulera principalement dans le Parc national des Pyrénées.
- Le registre choisi sera entièrement libre (*policier, humoristique, science-fiction, aventure, naturaliste, historique, etc.*) dans le respect des règles de moralité publique et de savoir-être.
- **Catégorie Adultes** : Le texte comportera entre 12 000 minimum et 18 000 signes maximum (*espaces comprises*).
Catégorie Juniors : Le texte comportera entre 6000 minimum et 9000 signes maximum (*espaces comprises*).
- La mise en page à respecter est la suivante :
Police Times New Roman taille 12 ; interligne 1,5 ; texte justifié ; sans puce dans le texte.
Le nombre de caractères devra être indiqué à la fin de la nouvelle ;
Les feuilles, seront numérotées 1/3 ; 2/3 ; 3/3 pour trois feuilles ;
Les marges seront de 1,5 centimètres ;
Le titre figurera en taille 14 en haut de la première page de texte.
- Le recours à des techniques d'intelligence artificielle (*type ChatGPT ou autre*) est prohibé. Nous préférons qu'un humain bénéficie du prix plutôt qu'un robot...
- Sont exclus de toute participation au concours les organisateurs, membres de jury et lauréats des éditions précédentes.

Article 5 : Modalités d'envoi des nouvelles

Catégorie Adultes : Les manuscrits seront adressés **avant le dimanche 15 novembre 2026 à minuit**

Catégorie Juniors : Les manuscrits seront adressés **avant le dimanche 26 mars 2026 à minuit**

Pour les deux catégories adresser les textes par mail en pièce jointe, au format pdf, Word, Openoffice ou Libreoffice à l'adresse suivante :

concoursnouvelles@pyrenees-parcnational.fr

Objet du mail : Titre et catégorie de la nouvelle.

Deux fichiers joints :

Le fichier du texte dont le nom sera le titre de la nouvelle.

Le bulletin d'inscription complété.

Article 6 : Jury et résultats

- Les textes dont les auteurs n'auront pas respecté les règles des articles précédents ne seront pas transmis au jury.
- Le jury sélectionnera les œuvres significatives par leur originalité, leur qualité d'écriture, leur respect de la thématique, la syntaxe et l'orthographe pour chaque catégorie lors des délibérations.
- Le jury clôturera ses délibérations au plus tard :
le mercredi 31 mars 2027 pour la catégorie Adultes ;
le mercredi 5 mai 2027 pour la catégorie Juniors
- Les décisions du jury seront sans appel.
- Les résultats seront envoyés à tous les participants par mail et les 3 nouvelles lauréates de chaque catégorie seront publiées sur la page dédiée du site web du Parc national des Pyrénées :
<https://www.pyrenees-parcnational.fr/fr/actualites/2eme-edition-du-concours-litteraire-du-parc-national-des-pyrenees>

Article 7 : Composition du jury de la 2^{ème} édition 2025/2026

Le jury est composé de professionnels du monde la littérature et de naturalistes.

Karine Depeyre – Présidente des jurys	Fondatrice du bistrot-librairie Le Kairn – Arras en Lavedan
Jury catégorie Adultes	
Etienne Farand	Chef de secteur du val d'Azun pour le Parc national des Pyrénées et scientifique naturaliste.
Mathilde Walton	Directrice et programmatrice du Festival Murmure du monde
	Membre de l'association Entre Plumes
Julien Moreau	Responsable de la Librairie des voyageurs (sous réserve de confirmation)
Aurélien Méchain	Président du Festival Nature Nomade (sous réserve de confirmation)

Noémie Boer	CinquanteDeuxLivres
Jury catégorie Juniors	
Delphine Pelletier	Chargée de mission éducation à l'environnement (sous réserve de confirmation)
Laurence Muguët	Ecrivaine, journaliste et coordinatrice de la bibliothèque d'Arrens-Marsous
Gaspar Bouillat Johnson	Directeur des publics, Festival Murmure du monde

Article 8 : Les prix

- Le concours récompensera les trois premiers prix de chacune des catégories. Ces prix seront offerts par le Parc national des Pyrénées :

	<i>Adultes</i>	<i>Juniors</i>
<i>1^{er} prix</i>	- Livres sur les Pyrénées - Publication(s) sur site web avec mise en valeur du 1^{er} prix de la catégorie Adultes (précisions dans les mois à venir) - Chaque lauréat aura une place pour le spectacle du samedi soir du festival Murmure du monde - Une journée, pour tous les lauréats toutes catégories confondues avec un garde du Parc national des Pyrénées dans le val d'Azun	
<i>2^{ème} prix</i>		
<i>3^{ème} prix</i>		

- La remise des prix aura lieu en juin 2027, lors de la 7e édition du festival Murmure du monde dans le val d'Azun (Hautes-Pyrénées).
- Les candidats primés s'engagent, dans la mesure du possible, à être présents ou représentés lors de la remise des prix.

Article 9 : Responsabilité

Le Parc national des Pyrénées ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du concours, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du concours et ses gagnants. Le jury se réserve le droit d'exclure du concours toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du concours.

Les participants garantissent être les seuls détenteurs des droits de propriété intellectuelle des manuscrits transmis dans le cadre de ce concours et les manuscrits ne doivent jamais avoir fait l'objet d'une publication.

Les participants cèdent leurs droits d'auteur, ce qui induit le droit pour le Parc national des Pyrénées de publier, diffuser et exposer les œuvres primées pour une durée de cinq ans.

Le Parc national des Pyrénées se réserve la possibilité de divulguer l'identité du gagnant (*prénom et nom*) ou son pseudonyme, selon son souhait.

Article 10 : Réclamation

À l'issue de tout envoi, un accusé de réception vous parviendra dans les plus brefs délais.

En cas d'incertitude sur la réception de votre nouvelle, ou d'absence de réponse, vous pouvez adresser un courriel à cette adresse mail :

concoursnouvelles@pyrenees-parcnational.fr

Merci de bien vouloir respecter toutes les contraintes de ce règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des dysfonctionnements pouvant intervenir dans le cas des échanges de fichiers par mail ou Internet.

Fait à Tarbes, le vendredi 5 juin 2026.